

**COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION
DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

Mémoire présenté par □

**La Conférence régionale des élus
de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

Maria, le 1^e juin 2004

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| 1. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES DU MILIEU FORESTIER GASPÉSIEN..... | 3 |
| RECOMMANDATION 1 : RÉGIONALISER LE FONDS FORESTIER | 3 |
| RECOMMANDATION 2 : SOUTENIR UNE STRUCTURE RÉGIONALE DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE | 4 |
| RECOMMANDATION 3 : APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX | 4 |
| 2. DÉCONCENTRER LES EFFECTIFS DU MRNFP | 4 |
| RECOMMANDATION 4 : RÉPARTIR ÉQUITABLEMENT LES EFFECTIFS DU MRNFP ENTRE LES RÉGIONS | 5 |
| RECOMMANDATION 5 : DÉCONCENTRER LES EFFECTIFS DU MRNFP | 5 |
| 3. PROMOUVOIR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ..... | 5 |
| RECOMMANDATION 6 : FAIRE DE LA GASPÉSIE UNE RÉGION PILOTE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES..... | 6 |
| RECOMMANDATION 7 : CRÉER DES COMITÉS RESPONSABLES DE LA GESTION DES RESSOURCES..... | 6 |
| 4. FAVORISER LA VALEUR AJOUTÉE | 7 |
| RECOMMANDATION 8 : LIER L'ATTRIBUTION DE MATIÈRE LIGNEUSE À LA 2 ^E ET À LA 3 ^E TRANSFORMATION | 7 |
| RECOMMANDATION 9 : PERMETTRE À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DE SE CONCENTRER SUR SON RÔLE DE TRANSFORMATEUR..... | 7 |
| RECOMMANDATION 10 : APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES..... | 8 |
| RECOMMANDATION 11 : INSTAURER UN SYSTÈME DE PÉRÉQUATION DES COÛTS DE TRANSPORT..... | 8 |
| RECOMMANDATION 12 : RECONNAÎTRE LE SAPIN ET LE TREMBLE COMME CRÉNEAU D'EXCELLENCE DANS LE PROJET ACCORD | 8 |
| 5. SIGNER L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DU MILIEU FORESTIER..... | 9 |
| RECOMMANDATION 13 : SIGNER L'ENTENTE SPÉCIFIQUE | 9 |
| CONCLUSION | 10 |

INTRODUCTION

La Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) est heureuse de l'initiative du gouvernement du Québec de mettre sur pied une commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État. La CRÉGÎM salue d'autant plus la Commission d'avoir entrepris cette tournée régionale afin de s'enquérir de l'opinion des gens des régions ressources avant d'émettre ses recommandations. Nul doute, que les idées qui seront exprimées dans le cadre de cette consultation des régions permettront d'enrichir le débat et seront une valeur ajoutée aux délibérations de la Commission.

L'intervention de la CRÉ visera à répondre particulièrement à deux des mandats de la Commission : la CRÉ examinera les avenues permettant de bonifier le régime forestier et elle examinera des dimensions économiques, sociales et régionales ainsi que de développement durable associées au milieu forestier.

Les recommandations qui suivent ne sont pas des nouveautés. Elles reprennent l'essentiel des recommandations exposées lors de la *Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources*. Ces recommandations sont encore d'actualité. Elles sont donc reprises en tout ou en partie afin de sensibiliser la Commission aux différentes problématiques que vit la région et de lui suggérer plusieurs pistes de solution.

Plus précisément, la Conférence régionale des élus s'attardera sur les lacunes que vit la région quant à l'acquisition et au transfert des connaissances sur le milieu forestier, sur l'intérêt de la déconcentration et de la répartition des effectifs du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs et de la promotion de la gestion intégrée. Seront traitées, en terminant, l'importance vitale pour la Gaspésie de favoriser la valeur ajoutée et *l'Entente spécifique pour le développement global du milieu forestier* dont la signature à court terme est primordiale pour la région.

1. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES DU MILIEU FORESTIER GASPÉSIEN

La forêt gaspésienne possède ses propres particularités régionales. En premier lieu, elle est classée sous les domaines climatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune. Pourtant, même sa classification générale est parfois remise en question ce qui démontre déjà le manque flagrant de connaissances sur notre écosystème. Ensuite, elle se distingue en étant sise sur un relief appalachien escarpé; elle possède beaucoup de rivières à saumon, de petites aires communes et une grande diversité d'usages. Le milieu forestier de la région inclut aussi celui des Îles-de-la-Madeleine et la CRÉ se doit de le considérer, bien que moins de retombées y soient associées.

Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne a déposé un mémoire traitant de la connaissance du milieu forestier gaspésien. La Conférence régionale des élus laisse au consortium le soin de traiter ce domaine et appuie ce mémoire. De surcroît, la CRÉ insiste particulièrement sur le fait qu'elle s'inquiète que la Gaspésie soit déficitaire par rapport aux autres régions du Québec en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de financement liés à l'acquisition et au transfert de connaissances. Les entreprises présentes en Gaspésie se retrouvent souvent dans «des secteurs de faible technologie et de faible intensité de savoir». ¹ C'est pourquoi, dans le but de favoriser l'acquisition, le traitement et le transfert des connaissances en Gaspésie et aux Îles, la CRÉ émet les recommandations suivantes.

Recommandation 1 : Régionaliser le Fonds forestier

Le Fonds forestier finance en partie la recherche forestière. Toutefois, la sélection centralisée des projets de recherche bénéficie plutôt aux domaines climatiques reliés à la pessière noire et la majorité des résultats de recherche sur la forêt résineuse ne s'applique pas à la Gaspésie. Une régionalisation d'une partie du Fonds forestier permettrait aux régions de diriger leurs recherches sur des sujets plus appropriés et plus adaptés à leurs réalités.

Par ailleurs, le Fonds forestier finançant aussi les inventaires décennaux, sa régionalisation permettrait à la région de décider de la fréquence des inventaires et permettrait de favoriser l'embauche de main-d'œuvre régionale. Cette mesure permettrait d'augmenter le nombre d'emplois forestiers en région, un objectif important pour la CRÉ.

¹ Fortin, Sylvain, mai 2004, Mémoire du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne présenté à la Commission d'étude scientifique et technique sur la gestion de la forêt publique québécoise, Gaspé, 5 pages.

Recommandation 2 : Soutenir une structure régionale de recherche et de transfert technologique

Depuis peu, la Gaspésie bénéficie du *Consortium sur le développement durable de la forêt gaspésienne*. Cet organisme a pour « mission d'acquérir, de développer d'utiliser et de diffuser les connaissances sur la forêt gaspésienne dans un contexte de développement durable ». ² Pourtant, celui-ci n'est pas assuré d'un financement récurrent et il n'a pas le mandat de faire de la recherche forestière. Dans l'optique de développer la connaissance du milieu forestier de la Gaspésie, il faut s'assurer du financement récurrent d'un tel organisme et promouvoir les actions de recherche sur la forêt gaspésienne. Rappelons que la Gaspésie ne possède ni université ni chaire de recherche dans le domaine forestier pouvant lui garantir une permanence et une compétence dans la recherche forestière. La région a su remédier en partie à ces manques et il importe de maintenir les acquis et de continuer à développer des ressources et des compétences dans le domaine de la recherche forestière.

Recommandation 3 ☐ Approfondir les connaissances des produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux représentent un potentiel de diversification économique gaspésien en développement. « *Actuellement, ce créneau est en développement. Plusieurs intervenants démontrent un intérêt à cet égard (champignon, petits fruits, thé du Labrador, etc.) On constate, cependant, un manque de connaissance tant sur les produits eux-mêmes et sur les impacts de la récolte que sur les potentiels à cet égard.* » ³

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se démarquent déjà dans ce domaine, par exemple avec l'if du Canada, et elle veut donner une valeur autre que seulement ligneuse à la forêt. Des études doivent donc être réalisées afin de développer le potentiel économique lié aux produits forestiers non ligneux de la forêt gaspésienne dans une optique de développement durable. Ces recherches devraient permettre de déterminer, de façon quantitative et qualitative, le potentiel de récolte et de culture, les impacts de l'exploitation et le développement de marchés.

2. DÉCONCENTRER LES EFFECTIFS DU MRNFP

En observant la répartition des effectifs du MRN⁴ dans les différentes régions administratives du Québec, on note que 57 % des employés sont dans la Capitale nationale, incluant 82 % des cadres supérieurs. De plus, il est facile de constater que le MRNFP néglige

² Fortin, Sylvain, mai 2004, Mémoire du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne présenté à la commission d'étude scientifique et technique sur la gestion de la forêt publique québécoise, Gaspé, 5 pages.

³ MRNFP, mai 2004, Portrait forestier de la région de la Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine, MRNFP, Caplan, 68 pages. Source 2004-3524.

⁴ Gouvernement du Québec, 2003, Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, Québec, 105 pages. Source 2003-1003. À noter qu'il s'agit des effectifs du MRN et non du MRNFP.

fortement la Gaspésie lors de la répartition géographique de ses emplois. On remarque en effet que l'établissement, au Bas-St-Laurent, de deux pépinières importantes ainsi que du bureau régional du secteur du Territoire monopolise une grande partie des emplois pouvant revenir à la Gaspésie. Rappelons que la Gaspésie doit importer la moitié de ses plants, que la section Territoire doit s'occuper autant de la Gaspésie que du Bas-St-Laurent, qu'il y a plus de redevances versées dans cette dernière région et que les volumes récoltés sont exactement les mêmes entre les deux régions. Face à cette situation, force est de constater un déséquilibre important pénalisant la Gaspésie.

Recommandation 4 : Répartir équitablement les effectifs du MRNFP entre les régions

La répartition des effectifs ministériels sur le territoire a des incidences importantes sur des régions forestières en termes de retombées économiques, de création d'emplois, de ressources humaines, de compétences, etc. Le MRNFP devrait établir, par la concertation, des mécanismes de répartition de ses effectifs afin de réduire certaines iniquités interrégionales.

Recommandation 5 ☐ Déconcentrer les effectifs du MRNFP

Que le gouvernement entreprenne une déconcentration des effectifs du MRNFP de la Capitale nationale vers les régions qui exploitent les ressources naturelles. Il est également souhaité par la CRÉGIM que cette déconcentration soit accompagnée d'une régionalisation de la gestion de ces mêmes ressources naturelles.

3. PROMOUVOIR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ

Depuis quelques années, la Gaspésie s'illustre par plusieurs réalisations favorisant et appliquant la gestion et l'aménagement intégré. Pensons au *Guide des saines pratiques en milieu forestier* qui facilite la cohabitation de la voirie forestière et des rivières à saumon; au *Comité GIRN* sur la gestion intégrée des ressources naturelles reconnu, entre autres, dans le cadre de la participation des tiers à l'élaboration des PGAF; au projet d'*Entente spécifique pour le développement global du milieu forestier* qui intègre les demandes de tous les principaux acteurs du milieu forestier; au projet ACCORD et ses composantes sur le récréotourisme, l'éolien et les ressources sapin tremble. Viennent ensuite le projet ESTRAN 21 et la chaire multifacultaire de l'Université Laval, les importants budgets alloués au volet II de la Gaspésie–les Îles promouvant l'aménagement multiressources et enfin le fort engouement pour les PFNL tel l'if du Canada, les branches de sapin, les champignons, etc.

La Gaspésie s'illustre dans le domaine de la gestion intégrée principalement grâce à sa grande capacité de concertation. En effet, les usagers recherchent la discussion et l'industrie forestière est ouverte à l'application de mesures de mitigation. De plus, la multitude des usages sur le territoire et les retombées économiques importantes associées à chacun incitent les aménagistes et les décideurs à trouver des modalités de coexistence.

Afin de renforcer la position de la Gaspésie dans ce domaine, les recommandations suivantes sont émises. Mentionnons également que les recommandations relatives à l'acquisition de connaissances, à la valeur ajoutée et à l'Entente spécifique contenues dans ce mémoire doivent aussi être considérées à la lumière de la gestion intégrée, mais qu'elles ne seront pas reprises dans cette section.

Recommandation 6 ☐ Faire de la Gaspésie une région pilote de la gestion intégrée des ressources naturelles

Déjà, la Gaspésie rayonne dans la province en donnant conseils et formations sur le *Guide des saines pratiques* et sur les réalisations du Comité GIRN. De plus, le 1 000 MW octroyé à la région et à la MRC de Matane spécialise encore la Gaspésie et la positionne dans la gestion multiresources.

Par ailleurs, le titre de région pilote en gestion intégrée des ressources motiverait chercheurs et utilisateurs non traditionnels à s'établir en Gaspésie, apportant une diversité de compétences et d'investissements précieux pour la Gaspésie.

Recommandation 7 ☐ Créer des comités responsables de la gestion des ressources

La gestion intégrée des ressources doit se faire, pour de meilleurs résultats, en amont des processus d'attribution et d'aménagement des ressources. Actuellement, les tiers utilisateurs du territoire demandent à l'Industrie forestière des mesures de mitigation et le MRNFP tranche lors des litiges. Cette ébauche de gestion intégrée coince l'industriel forestier dans des conflits d'intérêts lorsqu'il se voit obligé d'accepter ou non ces mesures de mitigation et lui donne une image négative parce qu'il porte l'odieux du refus de certaines demandes.

Du côté des tiers, ceux-ci ont rarement les moyens et les compétences pour exprimer clairement et de façon réaliste leurs besoins et leurs contraintes.

Pour remédier à cette situation, la mise sur pied d'un comité responsable de la gestion des ressources doit être étudié. Ce comité serait responsable de prendre en compte les besoins des divers utilisateurs par rapport aux ressources disponibles et aurait la responsabilité d'allouer et d'assurer l'aménagement de ces ressources. Par exemple, il attribuerait les volumes de bois aux industriels suivant les calculs de possibilité du MRNFP, en s'assurant de respecter une protection du paysage pour les rivières à saumon. Le comité pourrait être supervisé par la CRÉ qui s'adjoindrait les ressources nécessaires parmi les acteurs impliqués. En cas de litige, le ministre des Ressources naturelles de la Faune et de Parcs trancherait.

À titre de région pilote de la gestion intégrée, la Gaspésie pourrait tester l'implantation d'un tel comité.

4. FAVORISER LA VALEUR AJOUTÉE

La diminution de la possibilité forestière et le conflit du bois d'œuvre ont fortement affecté l'industrie forestière gaspésienne. En outre, il apparaît que certains volumes récoltés en région ne sont pas transformés ici, principalement parce qu'il n'y a pas de débouchés en région pour certains produits comme les feuillus de qualité pâte. Enfin, plusieurs ressources forestières non traditionnelles, comme l'if du Canada et les PFNL, sont souvent transformées à l'extérieur de la Gaspésie.

Lorsque la Loi sur les forêts obligea le gouvernement à signer les CAAF avec les scieries, on obtint une valeur ajoutée sur la matière ligneuse récoltée en forêt publique sans nuire au développement de l'Industrie papetière qui pouvait trouver sa matière première auprès des scieries.

Il faut maintenant favoriser la deuxième et troisième transformation en région afin d'augmenter encore la valeur ajoutée du bois récolté.

Rappelons que la pérennité de l'Industrie forestière est une composante majeure du développement durable. La CRÉ tient à s'assurer de la vitalité et de la compétitivité de cette industrie par les recommandations suivantes.

Recommandation 8 ☐ Lier l'attribution de matière ligneuse à la 2^e et à la 3^e transformation

Afin de favoriser l'implantation de telles entreprises, il faudrait lier l'attribution de la matière ligneuse à la 2^e ou 3^e transformation. Actuellement, les volumes de bois sont attribués principalement à des scieries via les CAAF en vue d'en faire une première transformation. Afin d'inciter à la valeur ajoutée, une partie de ces attributions devrait être accordée pour réaliser des transformations supplémentaires en région. Cette obligation pourrait être assortie de certains avantages financiers reliés au paiement des redevances.

Recommandation 9 ☐ Permettre à l'industrie forestière de se concentrer sur son rôle de transformateur

Actuellement, en plus de leurs opérations de récolte, les industriels forestiers ont la responsabilité de s'assurer de la participation des tiers et de réaliser les traitements sylvicoles. De plus, ils deviendront coresponsables des opérations à l'échelle des unités d'aménagement. Ces obligations sont extrêmement lourdes et nécessitent temps et argent.

La création d'un comité responsable de la gestion des ressources, tel que mentionné plus haut, permettrait non seulement de favoriser la gestion intégrée mais libérerait aussi l'Industrie forestière pour qu'elle puisse se concentrer sur son rôle de transformateur de ressources.

L'industrie a certainement avantage à diversifier et à développer sa transformation. Pourtant les responsabilités qui lui incombent diminuent sa capacité d'innovation dans le domaine industriel. La création d'un comité responsable de la gestion des ressources soulagerait l'industrie des tâches parallèles à la transformation et lui permettrait de concentrer ses ressources sur la valeur ajoutée.

Recommandation 10 ☐ Approfondir les connaissances sur la transformation des ressources forestières

Afin de contrer la transformation de notre matière ligneuse à l'extérieur et pour assurer le maintien et la création des emplois spécialisés associés à cette transformation, le bois récolté doit être transformé en région. Présentement, certains produits forestiers comme le bois qualité pâte et l'if du Canada sont transformés à l'extérieur. À l'inverse, les scieries gaspésiennes ont souvent une trop grande capacité de transformation de SEPM par rapport à leurs attributions.

Les ressources forestières exploitables et les marchés ont évolué très rapidement depuis les cinq dernières années. On note par exemple les baisses de possibilité de SEPM, le développement de marchés pour le tremble et le bouleau et l'engouement pour les PFNL. Cette évolution rapide explique que les usines, équipées pour le sciage du SEPM, ont un léger décalage par rapport aux ressources et aux marchés. Il faut donc que celles-ci s'adaptent et diversifient leurs champs de transformation. La recherche en transformation des ressources permettra de transformer les produits forestiers récoltés dans notre région et de diversifier notre première transformation.

Recommandation 11 ☐ Instaurer un système de péréquation des coûts de transport

L'offre en région des produits d'une première transformation est souvent insuffisante pour satisfaire des entreprises de deuxième et de troisième transformation de cette même région. Il n'existe pas non plus d'organismes permettant de centraliser cette offre. Il s'ensuit que les produits bénéficiant d'une première valeur ajoutée convergent vers les régions du centre du Québec, pour ensuite être redistribués vers des industries de deuxième et troisième transformation. En instaurant un système de péréquation des coûts de transport de la matière première nécessaire à une transformation, les régions plus périphériques pourraient se positionner selon les mêmes avantages que les régions centrales. Un tel système de péréquation pourrait s'inspirer de systèmes similaires dans l'industrie de l'agro-alimentaire.

Recommandation 12 ☐ Reconnaître le sapin et le tremble comme créneau d'excellence dans le projet ACCORD

Le sapin et le peuplier faux tremble sont des ressources forestières abondantes en Gaspésie et offrent d'intéressantes opportunités de développement notamment de par leur grande capacité de régénération, leur croissance rapide et le développement de nouveaux marchés. Ces ressources sont considérées comme des produits forestiers à grand potentiel par la région et la CRÉ travaille présentement à en démontrer l'importance pour la Gaspésie.

L'objectif de ce travail est d'identifier ces ressources comme créneau d'excellence dans le cadre du projet ACCORD au même titre que les secteurs récréotourisme santé/nature, éolien et celui des ressources, sciences et technologies marines.

5. SIGNER L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DU MILIEU FORESTIER

L'entente spécifique portant sur le développement global du milieu forestier de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a pour but d'associer le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement économique régional et de la Recherche, la Société de la Faune et des Parcs du Québec, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ainsi que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans une série de mesures visant à consolider l'apport du secteur forestier à la relance économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et ce, dans un contexte de développement durable.

Le secteur forestier est vital pour l'économie de la région. Il est le fruit de la concertation de tous les intervenants du milieu forestier gaspésien et il représente plus de 30 % des emplois manufacturés. Dans le cadre de la présente entente, la priorité pour le domaine forestier gaspésien vise trois cibles soit

- la gestion et l'aménagement intégrés des ressources du milieu forestier;
- l'intensification de l'aménagement des ressources forestières;
- la transformation des ressources et du développement des produits à valeur ajoutée.

L'entente spécifique permet de combler certaines lacunes financières nuisant au développement de la foresterie gaspésienne. Cette entente permettra, entre autres

- de maintenir et créer des emplois directs et indirects en milieu forestier
- d'améliorer les connaissances du milieu forestier;
- de favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu forestier dans une optique de développement durable;
- de disposer d'un portrait actualisé du milieu forestier et de le rendre accessible.

Recommandation 13 Signer l'entente spécifique

L'Entente spécifique portant sur le développement global du milieu forestier de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine doit être signée dans les meilleurs délais afin d'associer les partenaires régionaux par une série de mesures visant à consolider l'apport du secteur forestier à la relance économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

CONCLUSION

L'aboutissement des travaux de la Commission, prévu en décembre prochain, est très attendu en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Les demandes exprimées dans ce mémoire témoignent de l'importance que revêt la gestion de la forêt publique québécoise gaspésienne.

La Conférence régionale des élus souhaite ardemment que l'ensemble de ses recommandations soit pris en considération et puisse influencer les actions que prendra le gouvernement dans l'intérêt des forêts publiques du Québec. À cet effet, la Conférence régionale des élus désire être entendue par la Commission lors de l'audience publique qui se tiendra le 1^{er} juin prochain à Maria.